Une nouvelle ennemie de la biodiversité envahit les berges de nos cours d'eau : la Balsamine de l'Hymalaya

Crédit photos : Rémy Ragot

Originaire de l'ouest de l'Hymalaya, l'introduction de la Balsamine (Impatiens glandulifera) en Europe comme plante ornementale date du 19ème siècle. Elle a adopté un caractère invasif depuis une cinquantaine d'années et a déjà envahi les berges de nombreux cours d'eau du nord est et du sud de la France.

Elle a fait ses premières apparitions sur les bords du Dourduff (Lanmeur, Plouézoc'h, Garlan) et du ruisseau du Lapic (Guimaëc, Locquirec) il y a quelques années.

Les plants repérés au bord de ces deux cours d'eau se sont « évadés » des jardins et se sont disséminés grâce à une technique imparable : arrivé à maturité, le fruit de la Balsamine explose et les graines sont projetées à plusieurs mètres de la plante. Celles tombant dans la rivière sont emportées et redéposées en aval, et c'est ainsi que les berges d'un cours d'eau entier peuvent être envahis très rapidement.

Il reste indispensable de lutter contre l'implantation de la Balsamine au bord de nos cours d'eau, cette espèce nuisant gravement à la flore naturellement présente.

Signalez la présence de plants de Balsamine au Syndicat mixte du Trégor.

Ne déposez pas de déchets de jardin contaminés par des graines de balsamine dans des milieux naturels.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez les techniciens rivière du Syndicat mixte du Trégor : Sébastien Le Goff et Julie Bertillon, au 02 98 15 15 19.

Les pompes de prairies, une alternative à l'abreuvement direct

La réglementation actuelle interdit le piétinement des troupeaux pour s'abreuver dans les cours d'eau. Des solutions alternatives existent. Explications :

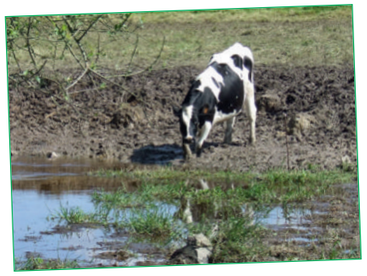

L'abreuvement direct au cours d'eau des vaches ou des chevaux entraine la dégradation des berges et favorise le transfert de pathogènes et de toxines dans les cours d'eau. Cet impact sur la qualité de l'eau est nuisible aux poissons mais aussi aux autres animaux qui s'abreuvent en aval.

Afin d'éviter ces dégradations, le Syndicat mixte propose des aides financières pour l'achat de matériel alternatif de type pompe de prairie ou bac d'abreuvement (80% d'aide du montant de l'achat hors taxes).

Depuis 2009, 30 pompes de prairies ont été achetées pour autant d'endroits de piétinement de rivière aujourd'hui fermés. Ce système, actionné directement par les animaux, est une installation idéale pour un groupe de 10 à 15 bovins.

Les personnes intéressées par ces systèmes peuvent contacter le technicien rivière au : 02 98 15 15 19

Plan d'action à basses fuites d'azote :

Huit baies bretonnes sont particulièrement concernées par la problématique des échouages d'algues vertes notamment en période estivale. Parmi celles-ci figure l'anse de Locquirec, le cours d'eau principal qui s'y jette est le Douron.

Un plan gouvernemental Etat-Région vise à lutter contre la prolifération de ces algues. Ce projet associe différentes approches parmi lesquelles un volet de sécurisation, un volet curatif et un volet préventif (agir sur les causes du phénomène). L'élaboration du plan d'action et son portage sont délégués aux acteurs locaux. **Le Syndicat Mixte du Trégor a proposé, après consultation de ses élus, d'être le porteur de projet pour le territoire du bassin versant du Douron.**

L'année 2011 fût consacrée à l'élaboration d'un plan d'action pour la période 2012 – 2015, en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire avec pour objectif d'être ambitieux tout en recherchant le consensus.

Tous les acteurs (élus, associations environnementales, acteurs économiques, représentants du monde agricole...) ont pu proposer, lors de nombreuses réunions, un panel de démarches à mettre en place. **Il est important de signaler que les agriculteurs du territoire ont largement contribué à l'élaboration de ce plan.** Un vingtaine de réunions spécifiquement agricoles se sont tenues dans un état d'esprit constructif.

Récemment, le plan d'action que nous avons proposé a reçu **un avis positif du conseil scientifique** mandaté par l'Etat pour juger de sa pertinence.

D'ici cet été, il nous faut encore élaborer une charte de territoire qui sera soumise à signature des parties prenantes vers la mi-juillet.

Le plan d'action qui vise à **agir sur toutes les sources d'azote** rentrera pleinement dans sa phase active dans le courant de cet été.

Contact : Yann Binaut au 02 98 15 15 23.

Crédit photo : CEVA

Anse de Locquirec

Jardiner au naturel, ça coule de source !

Collectivités, associations et jardineries s'associent pour promouvoir le jardinage sans pesticides.

1 bouchon de stylo de produit chimique = un fossé pollué sur 10 Km

L'objectif de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » vise à **diminuer durablement la consommation de pesticides de jardin** (herbicides, fongicides, insecticides) en orientant les consommateurs vers des solutions de jardinage au naturel grâce aux conseils de vendeurs spécialement formés.

En la signant, les six jardineries de notre territoire s'engagent à orienter leurs clients vers des techniques de jardinage au naturel et à faire la promotion des solutions alternatives dans leurs rayons.

En parallèle, le Syndicat Mixte du Trégor et les associations (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement et Au Fil du Queffleuth) organisent des formations à destination des vendeurs, conçoivent des supports de communication à mettre en rayon, continuent la sensibilisation du grand public et communiquent sur les magasins.

Crédit Photo : MCE

Suivez l'étiquette :

En rayon, retrouvez la charte graphique qui vous guidera dans vos choix. Chaque jardinerie propose également une documentation complète : pensez à la demander.

Des réglettes sont placées à différents endroits du rayon "phytosanitaires" avec un message renvoyant vers le conseil vendeur "pour faire un choix différent".

Rendez-vous en jardinerie, les professionnels vous conseilleront en fonction de vos besoins !

Pour trouver une jardinerie participante près de chez vous : **www.jardineraunaturel.org**

Pour plus d'informations : Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE) 81 boulevard Albert 1er – 35200 RENNES – 02 99 30 35 50 - www.mce-info.org

Contact : Karine Bloc'h au 02 98 15 15 17.

Le désherbage alternatif - Plouigneau

De gauche à droite : André, Lionel et Renaud

Le Syndicat Mixte du Trégor assure l'accompagnement de ses communes membres dans leurs pratiques de désherbage. Il possède, depuis août dernier, un nouveau matériel mis à disposition des collectivités afin de les aider à réduire l'utilisation des pesticides*.

Cette brosseuse de désherbage a déjà été utilisé par la commune Plouigneau et tout particulièrement par les Genêts d'Or, en charge de l'entretien des trottoirs et bordures de la commune entre autres travaux, mais principalement.

Selon le moniteur d'atelier référent encadrant, l'utilisation de ce matériel valorise le travail de l'équipe et *"permet de développer les apprentissages. La prise en main se fait avec la pratique et le temps"*. Quant à l'équipe de travail, Lionel, André et Renaud, *"la brosseuse fonctionne bien, elle fait un travail efficace et rapide"*.

L'appréhension de départ a vite disparu et l'organisation a pris place.

Le moniteur relève aussi que l' équipe *"de plus en plus à l'aise avec la machine"* et apporte *"des conditions de travail améliorées"* car la brosseuse permet de limiter l'usage de la binette et d'augmenter l'efficacité du travail à accomplir.

A terme, la perspective d'associer à cette action, la mise en œuvre d'une brosseuse-balayeuse mécanique, pour rendre d'autant plus efficace la tâche constitue une piste à approfondir rapidement... à suivre.

** La réglementation en vigueur interdit toute utilisation de produits phytosanitaires à proximité de l'eau, impliquant une adaptation des pratiques de désherbage de la part des communes à laquelle doit s'ajouter une meilleure tolérance de la végétation spontanée sur l'espace public de la part des habitants, des agents et des élus.*

Contact : Karine Bloc'h au 02 98 15 15 17.

Suivi qualité de l'eau - Les ruisseaux côtiers

Notre suivi a débuté en 2008 avec un point de suivi sur chaque ruisseau côtier, point situé à l'estuaire du cours d'eau :

- Le Corniou (CO) : Camping de Plouézoc'h
- Le Ruisseau de Plougasnou (PL) : Manoir de Trovelin - Le Diben
- La Vallée des Moulins (VM) : Plage de St Jean du Doigt (la Donan)
- Le ruisseau de Guimaëc (GU) : Moulin de la Rive – Locquirec
- Le ruisseau de Locquirec (LO) : Moulin de la Rive – Locquirec (le Lapic)

La qualité physico-chimique (2009/2011) :

La carte ci-après vous présente la qualité physico-chimique des 5 cours d'eau (Nitrates, Phosphates et Phosphore total) selon le SEQ-eau (Système d'Evaluation de la Qualité de l'eau):

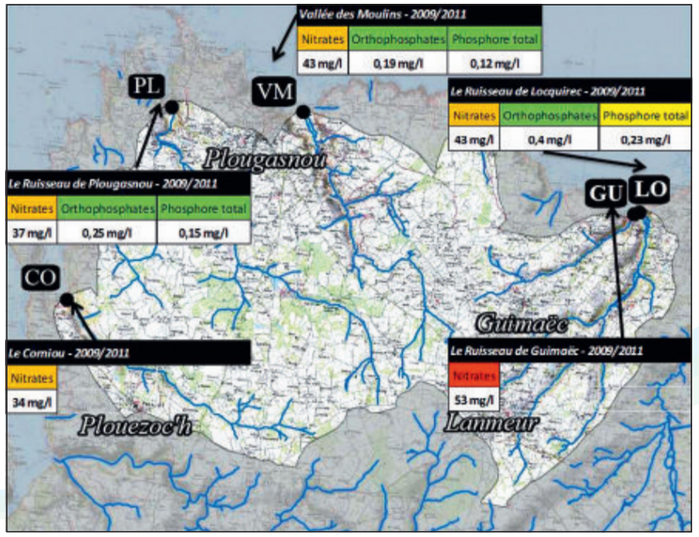

Les ruisseaux côtiers présentent les plus forts taux en Nitrates de notre territoire (42 mg/l en moyenne) et classent la frange littorale en qualité "médiocre" à "mauvaise" pour ce paramètre. La tendance est à la légère baisse pour ce paramètre.

Les matières phosphorées sont globalement de "bonne" qualité avec un déclassement en "passable" pour le ruisseau de Locquirec (moyenne de 0,28 mg/l).

*SEQ-Eau
Système d'Evaluation de la Qualité des cours d'eau

	Très bonne qualité	Bonne qualité	Qualité moyenne	Qualité médiocre	Mauvaise qualité
Nitrates	2	10	25	50	> 50
Orthophosphates	0,1	0,5	1	2	> 2
Phosphore total	0,05	0,2	0,5	1	> 1

La qualité phytosanitaire (2009/2011) :

Les données pesticides sont issues du point de suivi de la frange littorale : l'exutoire du ruisseau de Locquirec (LO).
Comparé à l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte du Trégor, le ruisseau de Locquirec possède la plus forte fréquence de dépassement avec un taux de 8 % constaté à l'issue de 156 analyses.
Les molécules détectées sont principalement issues de l'activité non-agricole (particuliers, industriels et collectivités) avec la détection de molécules comme le diuron (interdite depuis 2003), le 2,4 MCPA, le DFF, ou encore le Clopyralid.

Contact : Karine Bloc'h au 02 98 15 15 17.

Kichen an Dour sera consultable sur le site de l'Observatoire de l'eau :
http://www.observatoire-eau-bretagne.fr
dans l'espace "Documentation".

Pour plus d'informations concernant le Syndicat Mixte du Trégor :
http://www.observatoire-eau-bretagne.fr/Media/Acteurs/organismes/Syndicat-du-Tregor

Directeur de publication : Guy Pennec - n° ISSN : 2104 - 7723 - Publication gratuite éditée à 27 850 exemplaires par
le Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
Place O. Krébel - 29600 Morlaix - Tél. 02 98 15 15 15 - Fax 02 98 15 15 20 - E-mail : smt-morlaix@wanadoo.fr

Le Breton Impression - Morlaix - Tél. 02 98 88 18 19

Au fil de l'eau
Kichen an dour

Syndicat Mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix

Lettre d'information
Juin 2012 - N°7

Edito

Le bocage est un élément ancien de notre paysage. Pendant des siècles, il a été mené comme un gisement de bois, une clôture pour les champs, un abri pour le bétail. Au cours de la seconde moitié du XXème siècle, son intérêt a été moins clairement perçu et de nombreux talus et haies ont disparu. Depuis quelques années, on retrouve l'intérêt de cette présence autrefois familière en comprenant mieux certaines fonctions du bocage : une fonction esthétique tout d'abord, comme élément remarquable du paysage ; une fonction économique, comme gisement de bois-énergie ; une fonction écologique comme réservoir de biodiversité et par sa capacité à retenir et épurer les eaux de ruissellement.

Le Syndicat Mixte du Trégor a choisi de porter localement le programme Breizh Bocage qui vise à reconstituer la maille bocagère dans une perspective de préservation de la ressource en eau. Plus récemment, dans un souci d'efficacité et en accord avec les financeurs, il en a proposé une adaptation dans le cadre du Plan Algues Vertes sur le bassin versant du Douron. Le Syndicat Mixte du Trégor est ainsi reconnu comme un acteur de référence sur les dynamiques bocagères.

Ce numéro d'Au fil de l'eau vous permettra de mieux percevoir les enjeux actuels liés au bocage, ainsi que les autres actions menées par le Syndicat Mixte du Trégor.

Jean-Charles Pouliquen
1er Vice-président du Syndicat mixte du Trégor

Le programme « Breizh Bocage »

Breizh-bocage, programme cofinancé par l'Europe (FEADER), la Région Bretagne, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département du Finistère, est un dispositif d'aménagement du territoire institué à l'échelle de la Bretagne, visant à restaurer ou à créer talus et haies bocagères.

Réalisation de talus sur la commune de Plougonven.

Sur le Trégor, une première étude avait permis de définir un territoire d'intervention prioritaire : les sources du Jarlot-Tromorgant, d'une surface d'environ 1000 ha. Sur ce secteur, les 25 agriculteurs et propriétaires fonciers rencontrés par la Syndicat Mixte du Trégor ont bénéficié de la réalisation d'un diagnostic bocager (inventaire et caractérisation du bocage) assorti d'un projet d'amélioration. Pour les volontaires, l'étude s'est concrétisée par un programme de travaux.

Les travaux, réalisés au cours de l'hiver 2010-2011, ont donné lieu à la création de 1,2 km de talus et à 5 interventions à vocation hydraulique (travaux de fermeture d'entrées de champs). De plus, ils ont permis l'installation de diverses essences bocagères (chênes pédonculé, hêtres, châtaigniers et noisetiers) sur un linéaire de 2,2 kms (plantation sur talus, plantation à plat, regarnissage de haies anciennes). Ces travaux comprennent également la création de plusieurs bosquets, composés de chênes sessiles, hêtres, frênes commun, châtaigniers, ifs et aulnes glutineux, pour une superficie totale de 1,13 ha. L'ensemble de ces plantations, soit environ 3000 arbustes, feront l'objet durant les 5 prochaines années d'un suivi et d'un entretien annuel.

Un nouveau programme Breizh Bocage se met en place sur le bassin versant du Douron conjointement au plan de lutte contre les algues vertes. Agriculteurs et propriétaires fonciers intéressés par le dispositif peuvent dès à présent contacter le Syndicat Mixte du Trégor.

Contact : Cédric Billy, Technicien Bocage, tél. : 02 98 15 15 18